

CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CONCOURS PHOTO INSTAGRAM «QUÈ LI PASSA, AL CLIMA?» (« QU'ARRIVE-T-IL AU CLIMAT ? ») (#ECTAdapt)

1. Objet

Le concours photo « Què li passa, al clima? » consiste à publier sur Instagram des photos avec le tag #ECTAdapt et le nom de la ville où la photo a été prise, ayant pour thème le changement climatique dans l'Espace catalan transfrontalier (régions de Gérone et département des Pyrénées-Orientales).

Le concours est conçu comme un outil de sensibilisation dans le cadre du projet de coopération transfrontalière « ECTAdapt. Contribuer à l'adaptation de l'Espace Catalan Transfrontalier aux effets attendus du changement climatique »¹ organisé par la Diputació de Girona (Conseil de la province de Gérone).

Une édition du concours sur Instagram sera organisée pour chaque saison : automne, hiver, printemps et été.

2. Délai

Les périodes du concours sont les suivantes :

- **hiver** : du 1er janvier 2018 au 31 mars 2018, compris.
- **printemps** : du 1er avril 2018 au 30 juin 2018, compris.
- **été** : du 1er juillet 2018 au 30 septembre 2018, compris.
- **automne** : du 1er octobre 2018 au 31 décembre 2018, compris.

Les photos publiées sur Instagram avec le hashtag #ECTAdapt après le délai fixé ne seront pas prises en compte.

3. Cadre du concours

- *Cadre conceptuel.* Le changement climatique et l'adaptation sont les thèmes des photos. Les photos peuvent porter sur :
 - les impacts climatiques (phénomènes climatiques extrêmes, canicules, vagues de froid, pluies torrentielles, montée du niveau de la mer, sécheresses et rareté de l'eau, tempêtes, modifications du phénomène de nivation, etc.) ;
 - les conséquences de ces impacts sur le paysage, la flore et la floraison, la faune, la santé, l'agriculture, le tourisme, le littoral et les systèmes côtiers, la montagne, la ville et

¹ Plus d'informations sur le projet « ECTAdapt » à cette adresse :

<http://www.ddgi.cat/web/servei.seam?serveid=1228&nivellid=464&taulaDocFiltreCategoria=0&cid=155081&categoriaId=6>
<http://www.cilma.cat/?p=184653/>

les bâtiments, l'eau, l'énergie, les épidémies et les espèces envahissantes, les risques naturels, les incendies, les inondations, les glissements de terrain, etc. ;

- exemples d'actions d'adaptation² pour réduire ces impacts (par exemple, économie des ressources, actions de prévention des risques naturels, systèmes d'irrigation du potager avec de l'eau de pluie ou filtrée, cordons dunaires pour éviter l'érosion de la plage, fermeture et réfrigération de bâtiments, zones ombragées, etc.).
- *Cadre temporel.* Il est possible de présenter des photos actuelles ou anciennes, à condition qu'elles aient un rapport avec l'objet du concours. Par photos anciennes, on entend celles réalisées avant la date d'ouverture du concours (par exemple, la chute de neige de 2010, les tempêtes de 2008, la montée des fleuves au cours des années précédentes, etc.). Pour les photos anciennes, il est nécessaire de préciser l'année dans les commentaires. Elles seront considérées et évaluées au regard de la période en question. Nonobstant ce qui précède, les photos présentées en dehors du délai fixé ne seront pas prises en compte.
- *Cadre territorial.* Les photos présentées avec le hashtag #ECTAdapt doivent avoir été prises dans L'Espace catalan transfrontalier (régions de Gérone et département des Pyrénées-Orientales). Les photos doivent être publiées avec le hashtag #ECTAdapt et le nom de la ville où la photo a été prise.

4. Participation

Pour participer au concours, il est nécessaire de disposer d'un compte Instagram avec un profil public et de respecter les conditions dudit réseau (<http://instagram.com/legal/terms>). En outre, en mettant le hashtag #ECTAdapt sur la photo, l'auteur accepte les conditions de participation au concours.

La participation est gratuite.

Le nombre de photos présentées par chaque participant(e) n'est pas limité. Les évaluations et les commentaires d'autres utilisateurs sur les photos qui participent au concours ne seront pas pris en compte.

Chaque participant doit publier la ou les photographies sur le réseau Instagram en utilisant son compte utilisateur.

La participation au concours des mineurs de 18 ans exige d'avoir obtenu au préalable le consentement de leurs parents ou tuteurs légaux.

Pour être éligible aux prix, il convient de suivre le compte Instagram d' @ECTAdapt.

Chaque photo doit comporter les hashtags suivants : #ECTAdapt et #[nom de la ville où la photo a été prise]. Il est possible d'ajouter d'autres hashtags ou des commentaires pour décrire la photo, l'expliquer, susciter l'intérêt, la rendre intéressante, pédagogique ou amusante. Il est préférable de mettre au moins un titre à la photo.

Il est possible de participer au concours avec des photos prises avant la publication des présentes conditions de participation au concours, à condition de respecter l'objet, le délai et le cadre du concours et d'inscrire le lieu et la date de la photo.

Le jury se réserve le droit de refuser les photos et les messages qui pourraient être offensants,

² S'adapter signifie prévenir, lutter et être préparés aux impacts climatiques et à leurs conséquences afin d'obtenir un territoire moins vulnérable et plus autosuffisant et résilient (voir l'annexe 2).

diffamatoires, obscènes ou qui contiendraient des données à caractère personnel qui ne peuvent pas être communiquées, ainsi que les messages discriminatoires fondés sur l'origine, la race, le sexe, la religion, les opinions ou sur toute autre condition ou circonstance personnelle ou sociale.

La participation au concours via le hashtag #ECTAdapt implique d'autoriser les partenaires du projet à utiliser les photos présentées lors d'actions de diffusion et de sensibilisation du projet « ECTAdapt » et dans le cadre du concours en question.

Chaque participant(e) au concours #ECTAdapt déclare sur l'honneur :

- avoir pris la photo et en être l'auteur(e) ;
- la photo n'a aucun contenu ni matériel obscène, sexuellement explicite, violent, offensant, incendiaire ou diffamatoire ;
- disposer des autorisations légales nécessaires des personnes et entités susceptibles d'y apparaître et d'être reconnues.

La participation au concours implique d'accepter les présentes conditions de participation au concours et les décisions d'interprétation du jury.

5. Prix.

Conformément aux présentes conditions de participation au concours, le jury choisit les trois meilleures photos de chaque saison de l'année (voir la condition générale 1). Par conséquent, trois prix sont décernés pour chaque saison (automne, hiver, printemps et été) :

- gagnant(e) par saison : la meilleure photo sur Instagram de chaque saison de l'année remporte une **caméra de thermographie pour dispositif mobile** d'une valeur de 300 € (ou un dispositif similaire de même valeur – voir l'annexe 1). Par conséquent, quatre prix sont décernés chaque année (automne, hiver, printemps et été) ;
- premier finaliste par station : La deuxième meilleure photo sur Instagram de chaque saison de l'année remporte un **sac à dos avec chargeur solaire USB et sac d'eau de 2 litres** d'une valeur de 100 € (ou un dispositif similaire d'une même valeur) ;
- deuxième finaliste par station : La troisième meilleure photo sur Instagram de chaque saison de l'année remporte une **station météorologique numérique d'extérieur** d'une valeur de 80 € (ou un dispositif similaire d'une même valeur).

La remise des prix aux gagnant(e)s et finalistes fera l'objet d'un acte public au siège de la Diputació de Girona, annoncé aux moyens de communication et aux personnes récompensées.

À l'occasion de cet acte, la meilleure des quatre photos remportera un prix final consistant dans un lot de produits de kilomètre 0 et écologiques de l'Espace catalan transfrontalier (ECT) d'une valeur d'environ 100 €.

6. Jury et critères d'appréciation

Le jury se réserve le droit d'exclure du concours les photos et les messages qui ne respectent pas les critères et les conditions définis dans les présentes conditions de participation au concours.

Le jury se compose d'un représentant de chaque partenaire du projet (Diputació de Girona, Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales et le Conseil d'initiatives locales pour l'environnement des régions de Gérone), un technicien expert en photo de l'INSPAI, le centre de l'image de la Diputació de Girona et une personne sans lien avec la Diputació de Girona, experte

en photo.

Le jury est chargé de choisir les photos gagnantes, en prenant notamment en compte les critères suivants :

- la conformité avec les conditions de participation au concours et le thème du concours (changement climatique et adaptation) : 50 %
- l'originalité par rapport à l'ensemble des photos présentées : 25 %
- la créativité et la qualité technique/artistique : 25 %

Les décisions prises par le jury ne peuvent faire l'objet d'aucun recours

Le jury peut déclarer le concours infructueux.

7. Communication aux gagnant(e)s

La Diputació de Girona prendra contact avec chaque gagnant(e) via son profil Instagram, en laissant un commentaire à la photo gagnante ou par tout autre moyen à sa disposition (notes de presse, réseaux sociaux, etc.).

La Diputació de Girona prendra contact avec chaque gagnant(e) et demandera les informations nécessaires.

Chaque gagnant(e) dispose d'un délai maximal de 30 jours pour répondre au commentaire de la Diputació de Girona sur la photo pour lui notifier qu'elle ou il a gagné et la manière dont il ou elle doit s'identifier.

Dans le cas où la gagnante ou le gagnant ne répondrait pas dans le délai fixé, on considère qu'elle ou il refuse le prix et la photo suivante ayant obtenu le plus de points est sélectionnée.

Les noms de chaque gagnant(e) sont diffusés sur Internet, les réseaux sociaux, etc. en tant qu'auteur de la photo.

La remise des prix aux gagnant(e)s et finalistes fera l'objet d'un acte public au siège de la Diputació de Girona, annoncé aux moyens de communication et aux personnes récompensées.

8. Propriété intellectuelle

Les participants qui remportent un des prix énumérés à l'article 5 cèdent expressément à la Diputació de Girona, à titre gratuit, sans aucune limitation dans le temps (c'est-à-dire pendant toute la durée des droits d'auteur, et dans le monde entier), l'exploitation des droits des photographies récompensées, conformément aux dispositions en vigueur de la loi relative à la propriété intellectuelle, quels que soient le canal d'exploitation, le format, le support ou l'occasion considérés comme opportuns par la Diputació de Girona, en cela compris leur exploitation sur Internet à des fins promotionnelles, publicitaires ou propres à la nature même du projet « ECTAdapt ».

Ces droits comprennent notamment le droit de reproduction totale ou partielle, permanent ou temporaire, par tout moyen et sous quelque forme que ce soit, le droit de distribution, le droit de transformation pour l'adaptation au format de diffusion et de communication, y compris l'adaptation ou toute autre modification, ainsi que le droit de publication sous tous formats et sur tous supports actuels ou futurs (graphiques, audiovisuels et multimédias).

La Diputació de Girona s'engage expressément à ne pas exploiter les images dès lors que cela pourrait porter atteinte à la vie privée ou à la réputation des personnes y figurant.

Par conséquent, la Diputació de Girona peut utiliser et céder à la personne physique ou morale de son choix et sans limitation, tout ou partie des droits de propriété intellectuels qu'elle a acquis, sans que les gagnant(e)s ne puissent prétendre à un quelconque droit ou compensation additionnelle, à l'exception du droit de recevoir le prix correspondant. L'utilisation qui en sera faite ne peut en aucun cas être à associée des fins commerciales.

La Diputació de Girona se réserve le droit d'utiliser les autres photos présentées dans le cadre du concours à des fins d'information ou de publication du présent avis de concours.

9. Protection des données à caractère personnel

En participant au concours, les gagnant(e)s acceptent que les données à caractère personnel soient enregistrées dans les fichiers Diputació de Girona à des fins de gestion et de diffusion des résultats du concours, conformément à la politique en matière de confidentialité et de sécurité de la loi organique relative à la protection des données à caractère personnel. Les données à caractère personnel sont traitées dans le but d'exercer l'activité propre à la Diputació de Girona, conformément aux objectifs licites de l'entité.

Pour exercer les droits d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression, il est possible de contacter la Diputació de Girona à cette adresse :

Presidència
Pujada de Sant Martí, 4-5, 17004, Girona
Tél. : +34) 972 185 000
presidencia@ddgi.cat

10. Autres dispositions

Toute question ou tout différend lié(e) aux présentes conditions de participation au concours sera réglé(e) en premier lieu par le jury.

En cas de doutes quant à l'interprétation des présentes conditions de participation au concours, l'avis de la Diputació de Girona prévaut.

La participation à ce concours implique d'accepter l'intégralité des présentes conditions de participation.

El projecte «ECTAdapt» està cofinançat al 65 % pel Fons Europeu de Desenvolupament Regional (FEDER) a través del Programa Interreg V-A Espanya-França-Andorra (POCTEFA 2014-2020). L'objectiu del POCTEFA és reforçar la integració econòmica i social de la zona transfronterera Espanya-França-Andorra. La seva ajuda se centra en el desenvolupament d'activitats econòmiques, socials i ambientals transfrontereres mitjançant estratègies conjuntes a favor del desenvolupament territorial sostenible.

Le projet ECTAdapt a été cofinancé à hauteur de 65% par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) dans le cadre du Programme Interreg V-A Espagne-France-Andorre (POCTEFA 2014-2020). L'objectif du POCTEFA est de renforcer l'intégration économique et sociale de l'espace frontalier Espagne-France-Andorre. Son aide est concentrée sur le développement d'activités économiques, sociales et environnementales transfrontalières par le biais de stratégies conjointes qui favorisent le développement durable du territoire.

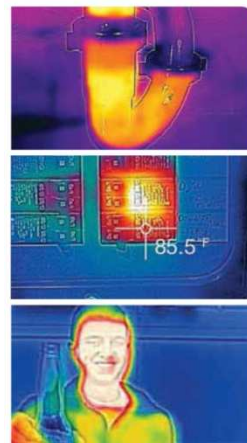
Annexe 1. Prix d'une caméra de thermographie pour dispositif mobile

Il s'agit d'un dispositif de thermographie compact, compatible avec les portables ou tablettes Android et iOS, qui se connecte via un port USB, qui détecte l'énergie thermique visible et permet de mesurer les petits changements de température et de les visualiser sur l'écran grâce à des

images colorées. Cette caméra permet également de créer des vidéos thermiques.

Les caméras de thermographie ont de multiples applications dans différents domaines, dont, entre autres, le foyer, la sécurité personnelle et le monde de l'art, en ce qu'elles permettent de :

- améliorer la performance des ressources et de l'énergie, en détectant les fuites d'eau et les pertes de chaleur dans les bâtiments, les appareils électroménagers et les équipements ;
- contrôler la santé et la sécurité des animaux de compagnie ;
- détecter les problèmes sur la voiture ;
- observer la faune sauvage ;
- créer des images thermiques artistiques grâce à la programmation existante.



Annexe 2. Définition de la notion d'adaptation au changement climatique

L'adaptation au changement climatique signifie prévenir, lutter et être préparés aux impacts climatiques et à leurs conséquences afin d'obtenir un territoire moins vulnérable et plus autosuffisant et résilient.

- Exemples d'impacts au changement climatique : phénomènes climatiques extrêmes, canicules, vagues de froid, pluies torrentielles, montée du niveau de la mer, sécheresses et rareté de l'eau, tempêtes, modifications du phénomène de nivation, etc.
- Exemples de risques et conséquences des impacts climatiques : conséquences de ceux-ci sur le paysage, la flore et la floraison, la faune, la santé, l'agriculture, le tourisme, le littoral et les systèmes côtiers, la montagne, la ville et les bâtiments, l'eau, l'énergie, les épidémies et les espèces envahissantes, les risques naturels, les incendies, les inondations, les glissements de terrain, etc.
- Exemples d'actions d'adaptation (les actions qui permettent de faire face aux impacts climatiques et à leurs conséquences) : économie et réutilisation d'eau, jardin xérophile (utilisation d'espèces plus adaptées à la sécheresse et moins consommatrices d'eau), protection des zones littorales menacées par la submersion marine (récupération des cordons dunaires et des zones humides), économie des ressources, actions de prévention des risques naturels, fermeture et réfrigération des bâtiments, zones ombragées et actions pour réduire l'effet des îlots de chaleur urbaine, diversification des activités et changement de leur caractère saisonnier, etc.